

19 février 2018

CIRCULAIRE CTOI

2018-07

Madame /Monsieur,

INVITATION A LA 22^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN (S22) ET AUX REUNIONS ASSOCIEES

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la 22^{ème} Session de la Commission, qui se tiendra à l'hôtel [Windsor Suites Hotel](#), à Bangkok, en Thaïlande, du 21 au 25 mai 2018.

Par ailleurs, la 15^{ème} session du Comité d'application, la 15^{ème} session du Comité permanent d'administration et des finances et la 2^{ème} session du Comité technique sur les procédures de gestion se tiendront conjointement avec la réunion de la Commission. Les dates de ces sessions sont indiquées ci-après.

Cet ensemble de réunions est organisé à l'invitation du Gouvernement du Royaume de Thaïlande.

Des informations complémentaires concernant les sessions, notamment les ordres du jour et d'autres documents pour les réunions, seront communiquées par le Secrétariat de la CTOI dans les semaines à venir, via des Circulaires et sur le site web de la CTOI.

Lieu des réunions et inscription

Toutes les réunions se tiendront à la salle de réunion Petch-Pailin de l'hôtel Windsor Suites Hotel à Bangkok.

L'inscription aux réunions est essentielle afin de laisser au Secrétariat de la CTOI suffisamment de temps pour prendre les dispositions nécessaires. Merci de vous inscrire aux réunions sur le site web de la CTOI, 15 jours, au plus tard, avant la tenue des sessions respectives. Les dates limites d'inscription et les liens vers les sites d'inscription sont indiqués ci-après.

Lettres de créance

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des lettres de créance officielles doivent être présentées afin de pouvoir participer aux réunions du Comité d'application, du Comité permanent d'administration et des finances et de la Commission. À toutes fins utiles, un modèle de lettre de créance (issu de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2014) est disponible [ici](#).

Veillez noter que seules les personnes listées sur une lettre de créance seront autorisées à assister aux sessions.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Chaque CPC est priée de fournir une lettre de créance signée par l'autorité compétente indiquant qui assistera à la réunion et en quelle qualité, au plus tard 15 jours avant la tenue des réunions susmentionnées, par courriel à iotc-secretariat@fao.org et de présenter une copie papier au début de la réunion.

Experts invités et observateurs

Les délégués qui souhaitent assister à la réunion en tant qu'experts invités ou observateurs pré-approuvés de la CTOI sont également invités à soumettre une lettre de créance similaire, au plus tard 15 jours avant la session, par courriel à iotc-secretariat@fao.org et à présenter une copie papier au début de la réunion.

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép Islamique d'), Japon, Kenya, Rép de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalia, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes:** Bangladesh, Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie à:** Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPC.

Ce message a été transmis par courriel uniquement

Propositions de mesures de conservation et de gestion :

Conformément aux procédures convenues par la Commission en 2011, seules les propositions de nouvelles mesures de conservation et de gestion, ou de révisions de celles-ci, reçues trente (30) jours, au moins, avant la session seront étudiées par la Commission. En conséquence, toutes les propositions doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI, avant minuit, le 20 avril 2018, heure des Seychelles.

Fonds de participation aux réunions (pour les membres des Parties contractantes en développement de la CTOI uniquement)

La participation d'un représentant des Membres en développement de la CTOI peut être soutenue par le biais du Fonds de participation aux réunions de la CTOI. Les demandes pour le Fonds de participation aux réunions de la CTOI doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI (iotc-secretariat@fao.org) le 21 mars 2018, au plus tard

Les demandes doivent inclure :

- i. une lettre officielle de nomination ;
- ii. les coordonnées du candidat (avec une copie de son passeport).

Les règles de procédure pour l'administration du Fonds de participation aux réunions de la CTOI ainsi que les lignes directrices pour les candidatures au FPR se trouvent à l'Annexe VIII du Règlement intérieur de la CTOI, disponibles en cliquant [ici](#). Veuillez noter que le Règlement intérieur de la CTOI (2014) ne prévoit pas de disposition permettant au Secrétariat de la CTOI d'examiner les demandes pour le FPR reçues en retard.


Calendrier des dates importantes (2018)

Date limite pour les demandes relatives au Fonds de participation aux réunions		
21 mars		Toutes les demandes doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI, avant minuit, le 21 mars 2018, heure des Seychelles.
Date limite pour la soumission de propositions de mesures de conservation et de gestion		
20 avril		Toutes les propositions doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI, avant minuit, le 20 avril 2018, heure des Seychelles.
Date limite pour l'inscription et les lettres de créance		
27 avril		Date finale pour l'inscription et la réception des lettres de créance pour la réunion du Comité d'application – Inscription ici .
30 avril		Date finale pour l'inscription et la réception des lettres de créance pour la réunion du Comité permanent d'administration et des finances – Inscription ici .
1 mai		Date finale pour l'inscription et la réception des lettres de créance pour la réunion du Comité technique sur les procédures de gestion – Inscription ici .
5 mai		22 ^{ème} session de la Commission (5 jours) – Inscription ici .
Sessions (9h00-17h00)		
13-15 mai	De dimanche à mardi	Comité d'application (3 jours).
16 mai	mercredi	Comité permanent d'administration et des finances (1 jour).
17 mai	jeudi	Adoption du rapport du Comité d'application (demi-journée, matin). Adoption du rapport du Comité permanent d'administration et des finances (demi-journée, après-midi).
18-19 mai	Vendredi et samedi	Comité technique sur les procédures de gestion (2 jours).
20 mai	Dimanche	Réunion des Chefs de délégation : de 17h à 18h (à confirmer)
21-25 mai	De lundi à vendredi.	Réunion de la Commission (5 jours).

Informations sur le pays hôte

Un document d'informations, fournissant des détails sur les aspects logistiques du lieu et les modalités locales sera prochainement disponible sur la page web de la réunion.

Cordialement,



Riley Jung-re Kim (Mme)
Vice-présidente de la CTOI et Présidente pour la S22

Pièces jointes :

- aucune